

Les États Généraux  
Annuels  
de l'Alimentation



# Contractualisation



# Sommaire

1

Contextualisation

2

État de la  
réglementation  
Egalim

3

Mécanismes de  
fixation des prix

4

Actions  
proposées et  
réalisées suite  
aux EGA 2017

5

Contractualisation  
par filière

6

Initiatives  
intéressantes

# Mise en perspective

Constats

- Depuis 2010, les prix agricoles en tendance ne baissent plus et les revenus progressent

Aujourd'hui

- Aujourd'hui, le revenu moyen par agriculteurs n'a jamais été aussi élevé
- Cependant, le secteur connaît une grande disparité de revenus, qui a tendance à s'accroître





# Mise en perspective

- **Objectif de la contractualisation** : que l'agriculteur puisse vivre de son travail
- Historiquement, la négociation se faisait de l'aval vers l'amont → Révolution : **agriculteur placé en fournisseur et à la base de la négociation du prix**
- Pas suffisant car vraie **concurrence entre les producteurs** → formation d'**Organisations de Producteurs** et d'AOP = permettent de structurer le prix
- Interdiction de réguler le prix entre fournisseur/ producteur/ transformateur /distributeur sans **prendre en compte le consommateur**





# Mise en perspective

- Pour réguler le prix = **indicateurs** sur lesquels on doit s'indexer = bonne rémunération du producteur + pas de perte de valeur le long de la chaîne
- Encadrement des promotions et du SRP (Seuil de Revente à Perte) par Egalim = **échec**
- Clé de fonctionnement = **volonté des parties**
- Contrat : **outil** pour améliorer les **relations** le long de la chaîne alimentaire
- Contenu du contrat : **volume, variétés, prix et durée**





# Définition de la contractualisation

La **contractualisation** : mise en place d'un contrat entre les acteurs de la chaîne alimentaire

Vise l'installation de **relations** commerciales de **confiance** et **équilibrées**

# La contractualisation

**Pour le producteur :** assure l'avenir de sa production (**visibilité**), pour une durée et à un prix au cœur du contrat → doit être acteur de la proposition du contrat

**Pour l'acheteur :** conformité de qualité, quantité et délais ; rôle éthique car garantit revenu et pérennité aux fournisseurs

**Nécessité de transparence, de simplicité et de redistribution sur la chaîne**



# Enjeux de la contractualisation



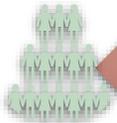
**Sécuriser le producteur** par un revenu juste et des liens de confiance entre les acteurs de la filière



**Favoriser des accords économiques constants** malgré les fluctuations du marché



**Responsabiliser et éduquer le consommateur**



**Favoriser la structuration des filières**



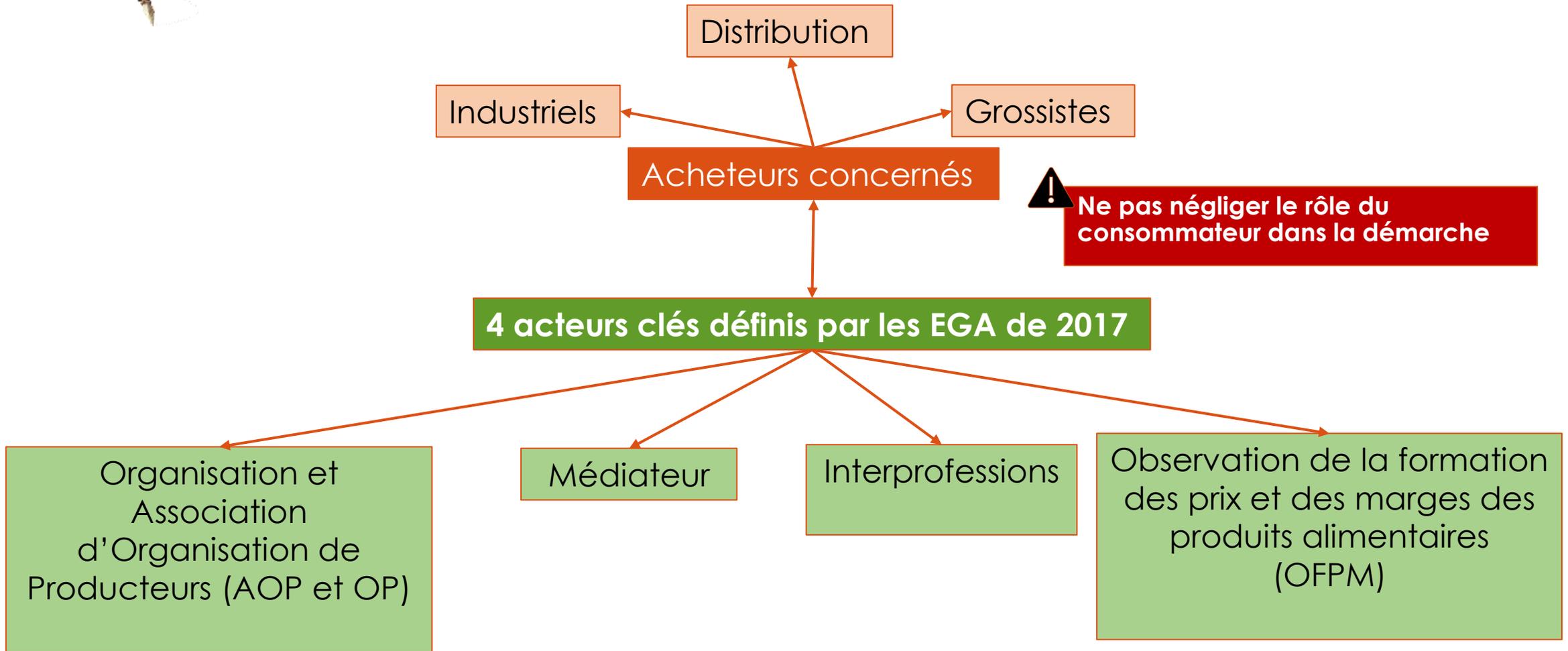
**Inverser la construction des prix alimentaires**



**Développer les contrats pluriannuels de 3 ans** (pouvant aller jusqu'à 6 ans)



# Les acteurs de la contractualisation



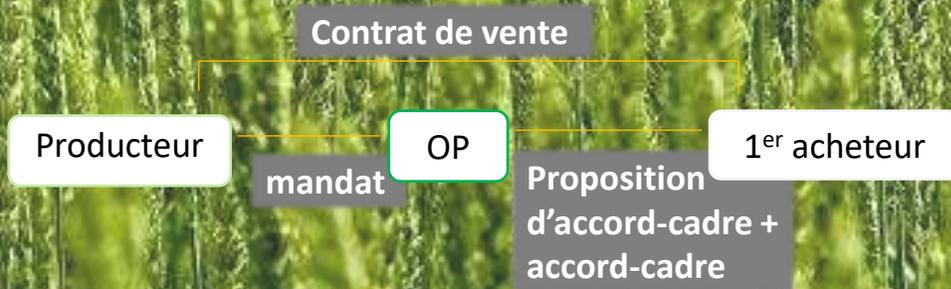


# Etat de la réglementation Loi EGalim

Egalim s'applique sur des relations de plusieurs formes :

- entre le producteur et le 1<sup>er</sup> acheteur
- le producteur membre d'un OP ou AOP ou associé à une coopérative et un tierce acheteur

Dans le cas où le producteur est membre d'un OP ou AOP :



Dans le cas où le producteur est associé à une Coopérative :



# Etat de la réglementation Loi EGalim

Exemple pour la relation Producteur / 1er acheteur (CRPM): régime de droit commun

C'est au producteur ou à l'Organisation de Producteurs de **faire la démarche ou la 1ère proposition écrite de contrat**

Prise en compte des **indicateurs prix** dans le contrat

**Clause de renégociation** obligatoire : **délai de 1 mois**

**Clauses obligatoires** dans la proposition de contrat ou d'accord-cadre écrit et le contrat ou l'accord-cadre écrit

**Sanction pour non-respect** des clauses obligatoires : **jusqu'à 2 % du chiffre d'affaires hors taxes** du dernier exercice clos

**Médiation obligatoire** avant toute saisine du juge



# Etat de la réglementation suite Loi EGalim : Loi Besson Moreau

Principales dispositions concernant la relation Producteur / 1er acheteur  
(CRPM)

**Contractualisation  
obligatoire et  
pluriannuelle sur 3 ans**  
entre l'agriculteur et le  
premier transformateur

**Instauration d'un  
mécanisme de révision  
automatique des prix**

**Consécration des  
indicateurs**

Expérimentation sur 5 ans  
d'un **tunnel de prix**

Pas de pénalités sur le  
non-respect des  
**volumes** en cas **d'aléas  
climatiques**

Comité de **règlement  
des différents**

# Mécanisme de fixation des prix



## La fixation des prix se fait en fonction : (1)



En général, la fixation se fait à partir du prix d'appel ou prix psychologique en magasin, avec l'industriel qui impose ses coûts de production et de fabrication. Dans cette situation, c'est le producteur qui subit les conséquences et qui voit son revenu diminuer.



# Bilan des actions proposées par EGA 2017

- Au total **19 actions**, dont 15 étudiées ici, ont été proposées lors des EGA 2017
- **8 réalisées** dont **5 avec succès** et 3 ne menant pas aux résultats attendus
- **8 sont en cours de réalisation** ou sont développés mais uniquement dans certains secteurs
- **4 n'ont pas été réalisées**
- Celles-ci sont présentées respectivement dans cet ordre

A photograph of two individuals wearing blue medical scrubs, standing outdoors in a grassy area. Both are giving a thumbs-up gesture. The person on the left is holding a small, golden, textured object in their hand. The image has a soft, slightly blurred background and a semi-transparent dark overlay.

Actions mises en place  
avec succès

## Action 1

Développer des guides de bonnes pratiques (notamment contrats « double bipartites »)

**Objectifs** : faciliter le développement de la contractualisation

**Interbev, Interfel, CNIEL, UNILET**

## Action 2

Accompagner et encourager financièrement le regroupement des producteurs en organisation (OP, AOP)

**Objectifs** : favoriser l'organisation collective de l'amont agricole

**Entre 2017 et 2018, augmentation de  
30 OP et AOP  
724 OP reconnues en 2018**



## Action 3

# Réaliser un guide par la DGCCRF sur le droit à la concurrence

**Objectifs** : clarifier l'interprétation du droit à la concurrence, répondre aux questions des opérateurs économiques

**Lignes directrices** : droit de la concurrence et secteur agricole par la DGCCRF

[https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/dgccrf/guide-Droit-concurrence-secteur-agricole.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dgccrf/guide-Droit-concurrence-secteur-agricole.pdf)

## Action 4

# Préciser et renforcer le rôle de la médiation

**Objectifs :** positionner en arbitrage en cas d'échec de négociation du contrat

**Aboutissement sur plus de 3 cas sur 4 avec la médiation des relations commerciales et agricoles :** 40 dossiers clôturés à la date du 30 avril 2021.

Installation de médiateur interne dans une grande majorité des distributeurs : ALDI, AUCHAN France, CARREFOUR, CASINO, CORA-PROVERA, INTERMARCHE, LIDL et SYSTEME U





Actions mises en place avec  
résultats non satisfaisants

## Action 5

Imposer une clause de révision des prix systématique au sein des contrats

**Objectifs** : donner un rôle exemplaire à la commande publique

**Clause de renégociation des prix pas opérationnelle en pratique** :  
délai trop long

## Action 6

# Préciser le rôle des promotions et Seuil de Revente à Perte

**Contexte de la loi Egalim :** relèvement de 10% du SRP (seuil de revenu à perte) et promotions plafonnées à 34% et encadrées en volume (jusqu'à 25% des ventes annuelles)

**Objectif :** améliorer le SRP pour l'ensemble de la situation des acteurs

**Promotions :** chute brutale du CA des produits saisonniers et perte d'un levier pour les PME  
Aucune trace de redistribution aux producteurs de l'argent récolté suite à la réforme



Actions en cours de réalisation  
ou développés mais uniquement  
dans certains secteurs

## Action 7

# Redonner la main aux producteurs (via OP) pour proposer un contrat : contrat d'avenant ou proposition d'accord-cadre

**Objectif** : faire devenir l'Agriculteur force de proposition du contrat et du prix de vente.

**Mis en place par certaines organisations**

**En fin 2019** : OP a formalisé des propositions d'accord-cadre ou des propositions d'avenant, pour la filière laitière, mais quasi aucun contrat cadre n'a été formalisé (France OP Lait) (1)

## Action 8

# Prendre en compte dans les contrats les indicateurs des coûts de production

**Objectif** : réduire la politique prix avec le pouvoir d'achat au centre; favoriser une construction du prix à partir de la production ; Inverser la construction des prix

**Selon JA et FNSEA** : inversion construction du prix et indicateurs de production toujours pas pris en compte fin 2019 (1)

Beaucoup de refus de la part des acheteurs face aux indicateurs proposés par les OP : **pas du tout l'effet recherché**

Indicateurs mis en place par les interprofessions dans les **guides de contractualisation avec des indicateurs relatifs** (exemple Interbev) (2)

## Action 9

Identifier et décliner des indicateurs pertinents, proposer des contrats type et des clauses types au sein des interprofessions

**Objectif** : redonner la main aux filières pour développer leurs contractualisations

Contrats types, indicateurs dans les **guides contractualisation** des interprofessions suivants :

Interbev, Interfel, CNIEL, Unilet

6 clauses obligatoires (sur les prix, les quantités, les durées et délai, règlement...)

**Réalisation dans 4 filières**

## Action 10

# Définir une feuille de route de stratégie par interprofessions

**Objectif** : renforcer l'esprit de filière ; Intégrer la contractualisation dans ces stratégies

**Réalisé par certaines interprofessions** : interbev, interfel, inaporc  
Lien avec les plans de filières

## Action 11

# Adapter la gouvernance des interprofessions : intégrer les OP et les maillons

### **Pas dans toutes les filières**

**Œufs** → intégration de la distribution et du commerce en 2019 au sein de l'interprofession  
Au sein de la filière laitière, demande de renforcement de la place des producteurs au sein du CNIEL, avec la création d'un collègue « OP »

## Action 12

# Accélérer la diffusion du dispositif de contractualisation

### **Objectifs** : développer la contractualisation

- Pas d'obligation sauf si présence d'un décret : secteur lait de vache, de chèvre, de brebis (1)
  - Pour les fruits et légumes frais, passage d'un caractère obligatoire à volontaire en 2019
    - Sanction si non-respect de la loi Egalim pour la mise en place des contrats : (2)
- 6000 contrôles sur l'application des nouvelles règles encadrant les promotions depuis 2017

## Action 13

# Informier le consommateur sur la formation des prix

**Objectifs** : justifier la hausse des prix ; éduquer et sensibiliser le consommateur ; rechercher la transparence de la part des consommateurs

Développé quand il existe un intérêt de vente  
*Packaging MDD Intermarché, Lidl*



**Exemple de communication :**  
produits « Les éleveurs vous disent  
**MERCi!** »



# Actions non réalisées



## Action 14

Renforcer la conception par Observatoire de la Formation des Prix et des Marges (OFPM) des indicateurs pour la mise en place de prix

**Objectifs** : mettre en place des indicateurs pertinents pour adapter les prix à la réalité des situations et adapter les prix de références ; inverser la construction du prix

Soutien pour la mise en place des indicateurs mais **pas d'audits recensés**

## Action 15

Favoriser la transparence entre les parties prenantes, et au sein des relations commerciales

**Objectifs** : mettre en place des relations de confiance essentielles pour la réussite de la contractualisation

Toujours un **manque de transparence notable**

*Impossible de trouver des informations sur la négociation des prix et leurs constitutions*

A photograph of two men shaking hands in a greenhouse. The man on the left is wearing a white lab coat and a dark tie, holding a blue folder. The man on the right is wearing a blue and white plaid shirt, blue jeans, and a yellow hard hat. The background shows rows of green plants in a greenhouse setting. A decorative quill pen is positioned to the left of the text.

# Contractualisation par filière



# Bilan par filière

- Filières où la contractualisation est bien développée : Fruits et Légumes destinés à la transformation, Pomme de terre, Lait, Œufs
- Filières où la contractualisation peine à se développer: Fruits et Légumes frais, Viande bovine et porcine

# Filière bovine



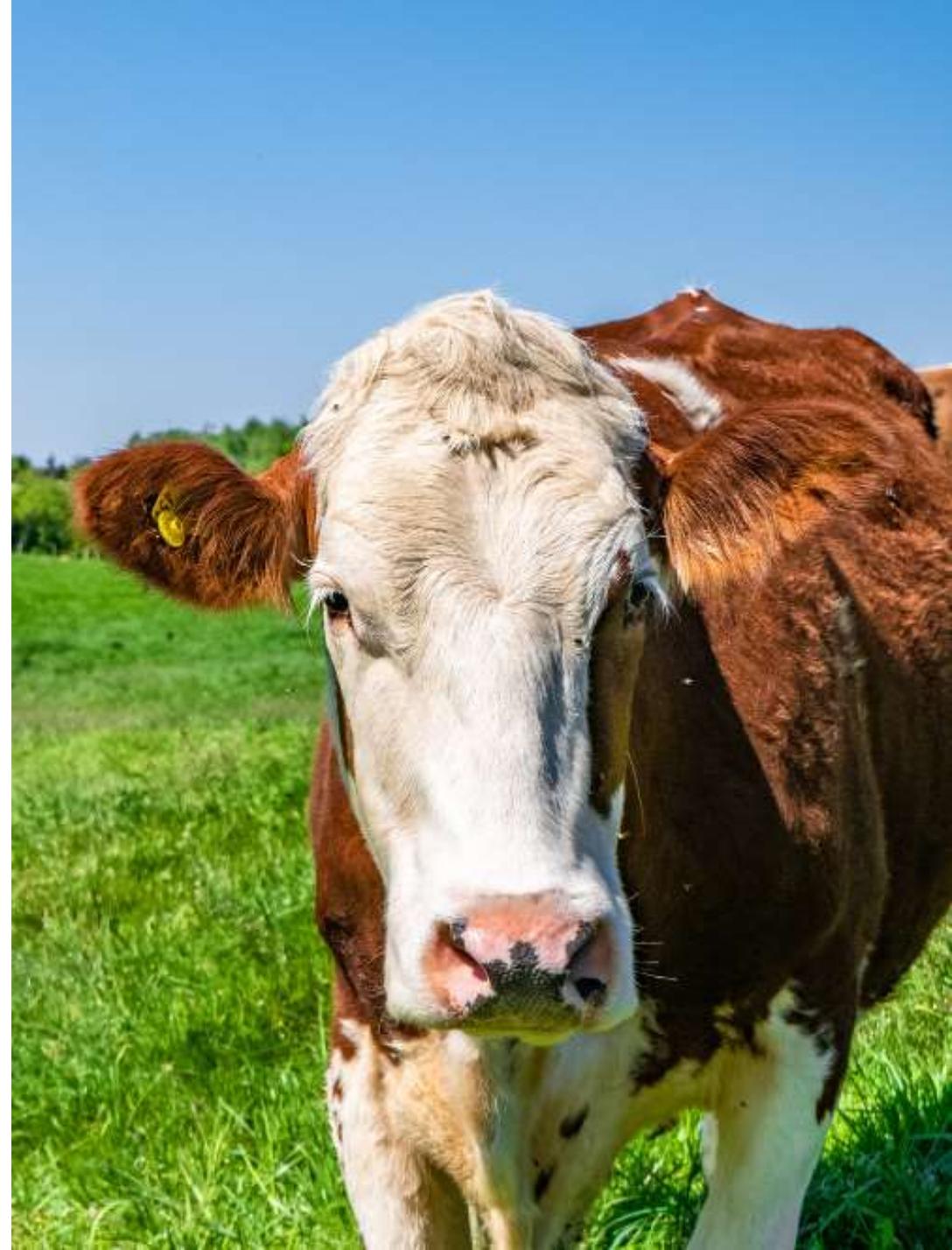
---

La contractualisation, c'est  
entre **15 et 18 % des produits différenciés**,  
qui, eux-mêmes, ne représentent qu'environ  
**15 % de la viande de bœuf**

---

En 2018 : **2%** de viande bovine Label Rouge  
→ segment à développer pour atteindre les  
**40%** de l'offre au consommateur visé par  
l'interprofession.

---



# Filière laitière



- Contractualisations **obligatoires** et beaucoup de médiation
- En **2015**, environ **90%** des livreurs de lait avaient signé un contrat avec leur collecteur
- *Exemple de contrats tripartites : éleveurs, LSDH et le distributeur avec une rémunération des agriculteurs au prix PCG France*
  - *Contrats non figés sur 5 ans, revus tous les 6 mois*
  - *Formation du prix basé sur les indicateurs du prix du marché, du coût de revient du produit, du coût de production, et lié à la crise de protéines*
  - *Réponse au besoin de rémunération du producteur, au besoin de visibilité à long terme, et s'inscrit dans un plan de progrès*

Sur le prix du lait : **327 €/1 000 litres en janvier 2017 et 344,18€/1000L en 2020**  
**Avec contractualisation en 2018 autour de 370€/1000L (Sodial et Lidl)**



# Filière porcine

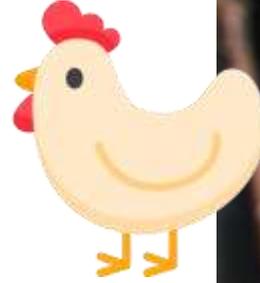


Contractualisations tripartites concernent entre **3 et 5 % des produits différenciés du porc**

Aujourd'hui : **1,54 €/kg** (carcasse),  
en 2017 **hausse de 40 ct/kg** (groupement  
GPPMF signe avec Lidl pour sa marque Ch'ti  
Porc des Flandres)



# Filière volaille et œufs



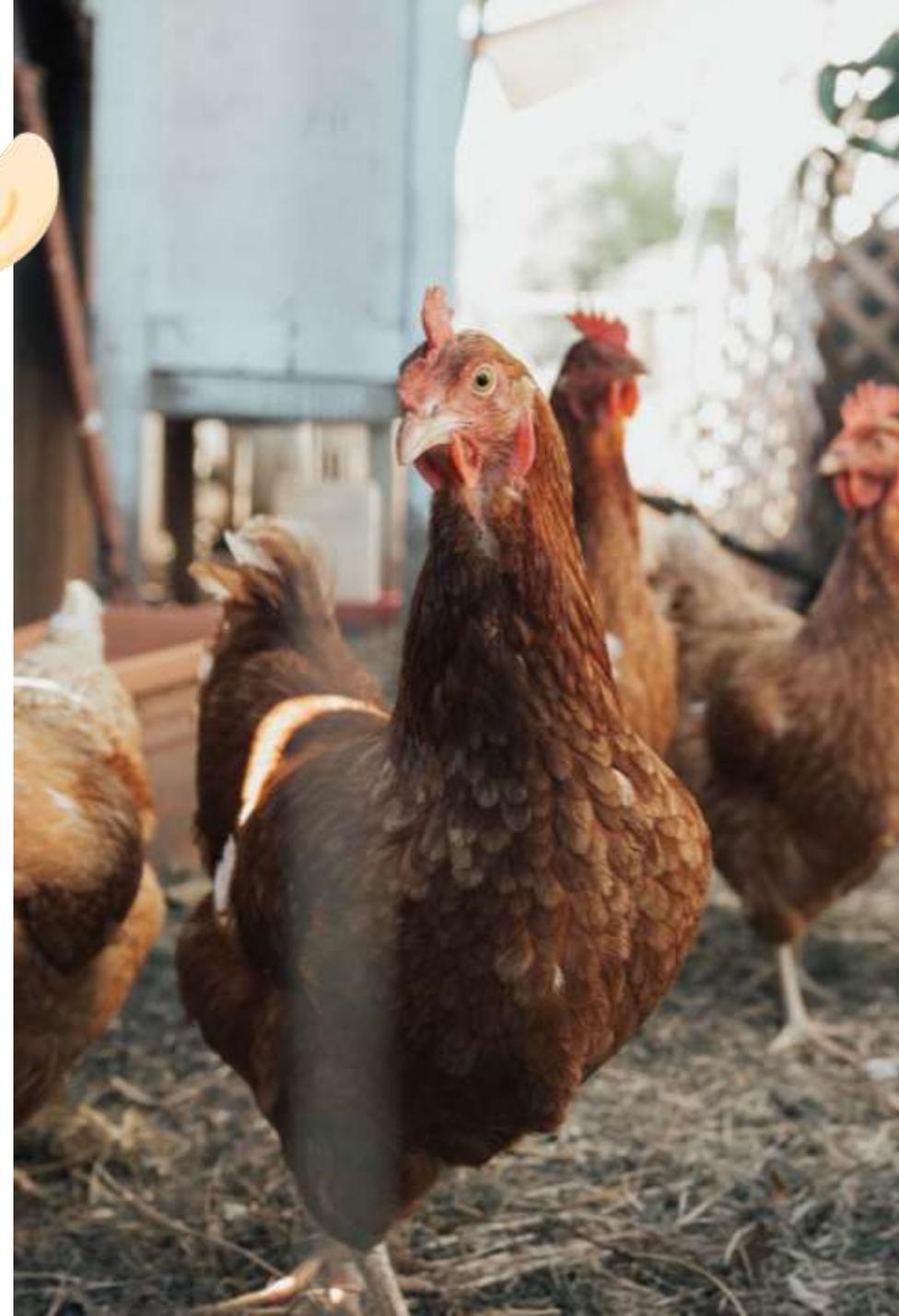
## Filière volaille :

Réussites pour la filière volaille : Volaille de Challans, Volaille de Loué, Volaille des Landes

Mais entraîne un **délaissement de la volaille moyenne gamme**

## Filière des œufs :

Un taux **de contractualisation de 70%**



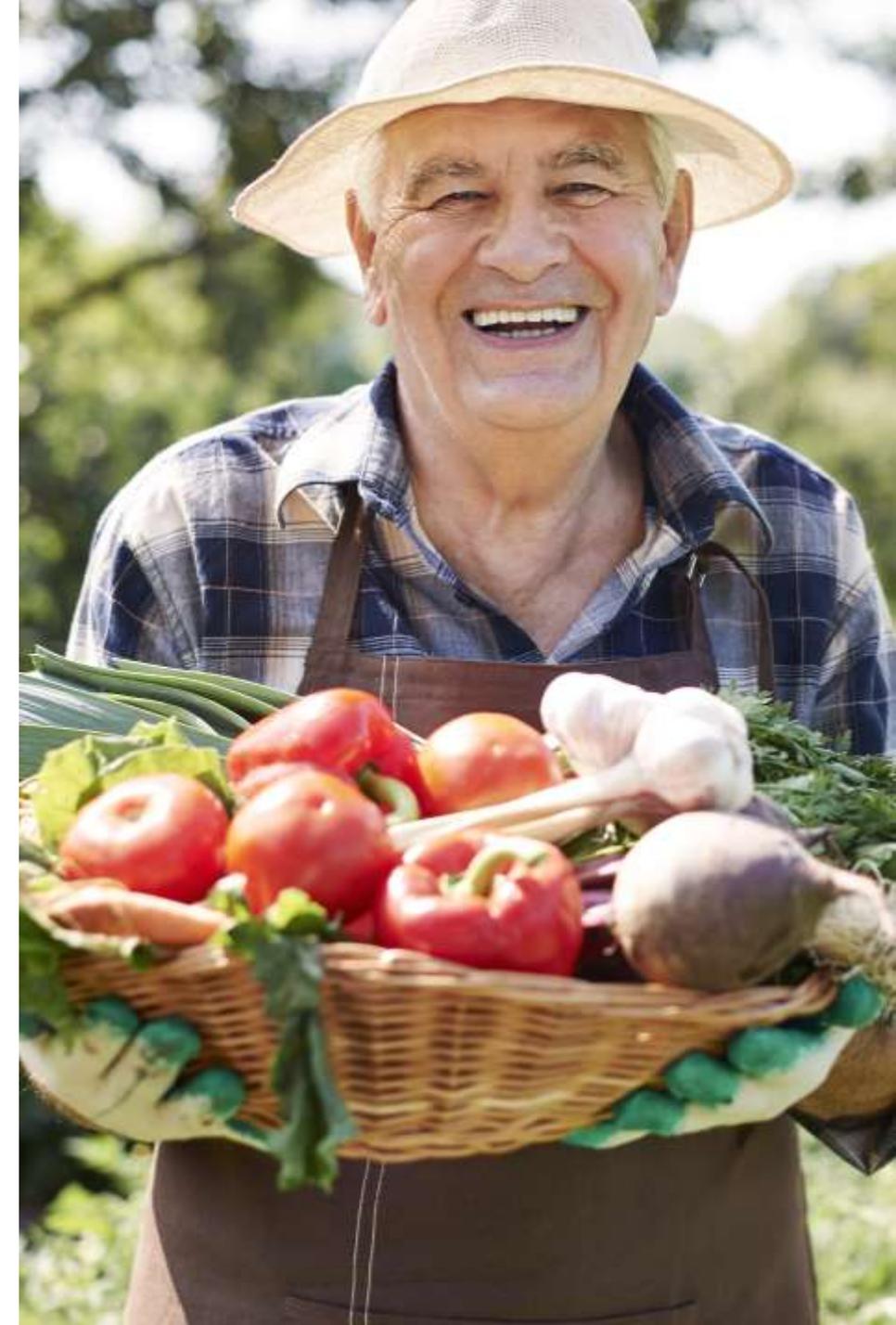
# Filière fruits et légumes (F&L)



## Pour la filière F&L frais :

- **Suppression de l'obligation** → contractualisation volontaire
- Contractualisation non adaptée car multitudes de produits et de types de production
- Engagement de l'interprofession à **contractualiser 30% des volumes des légumes d'ici 2023.**
- Pour les fruits, le « guide de contractualisation » fixe un objectif **de 50% des volumes contractualisés d'ici 2023**

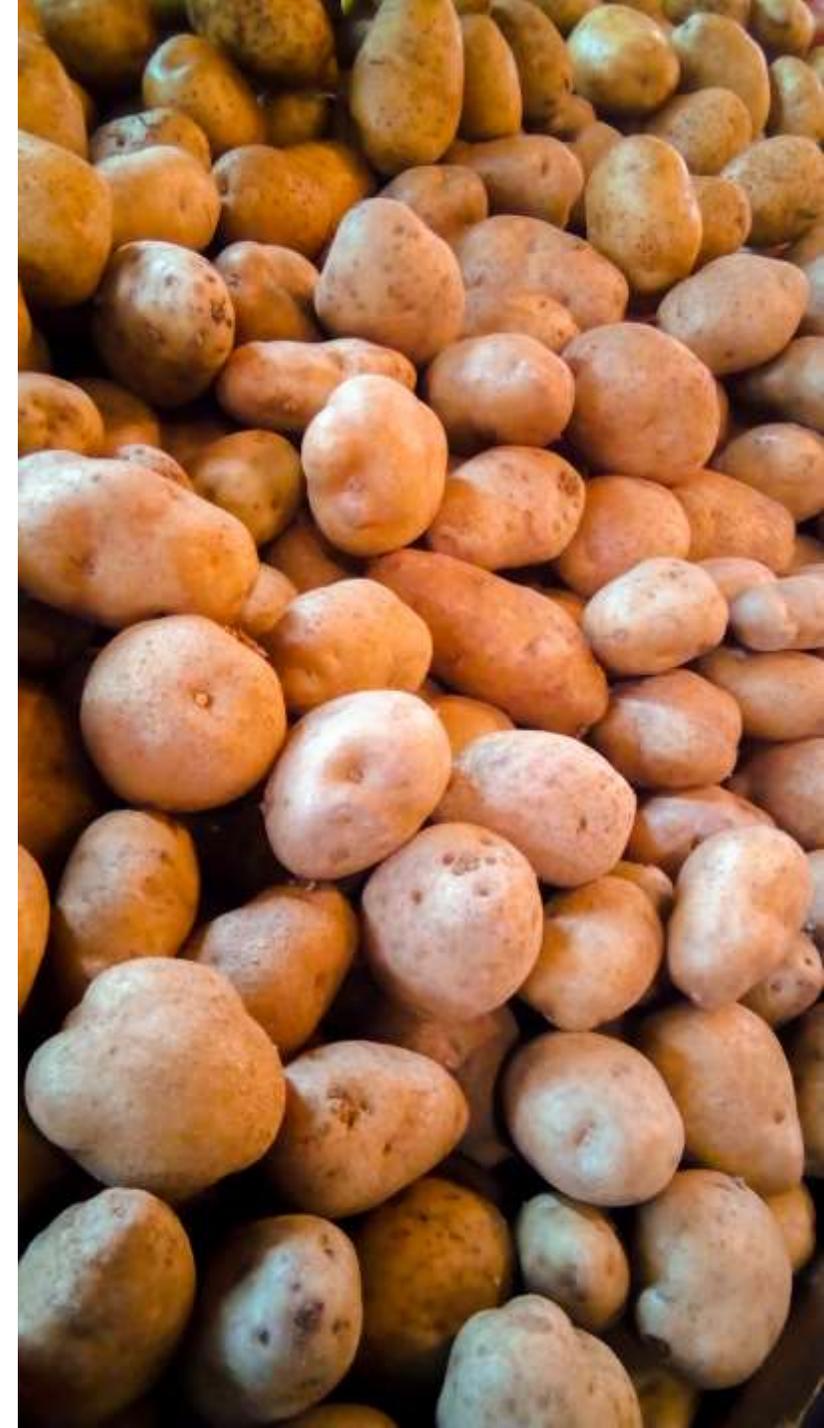
**Pour la filière F&L destinés à la transformation : 100%** de la production est vendue sous contrat



# Filière pomme de terre



- Contractualisation très développée avec une variation selon les segments :
  - **100% du segment des fécules de pommes** de terre contractualisé
  - **85% pour la pomme de terre d'industrie**
  - **90% pour pomme de terre bio**
- Mise en place des contrats tripartites car jusqu'à lors, les contrats sont conclus entre les producteurs et les conditionneurs d'une part, et entre les conditionneurs et les distributeurs d'autre part (en 2018)





# Panorama des contractualisations sur la chaîne alimentaire



Systeme



# Cas Terrena et système U (porc) 2014

Contrat tri-partites entre Terrena et Système U (agriculteur, industriel et distributeur)

- Une durée de contrat longue (3 ans)
- Un fournisseur unique
- Juste rémunération des producteurs (en porc plus-value de **10 cts**)

# Cas de Lidl



- Lidl a contractualisé avec plus de 5 000 éleveurs et producteurs des filières bœuf (5 contrats tri-partites), porc (3) et lait (2) : douzaine d'initiatives
- Sur ses 1 700 références en vente, 20 % de l'assortiment est issu de contrats tripartites

## **Pour la filière laitière : (1)**

- Des accords tripartites avec la coopérative Sodiaal et l'industriel Lactalis portant le prix du lait à 370 euros/1 000 litres et 385 euros, toutes primes confondues, soit 5 euros de plus qu'en 2020

## **Pour la filière porcine : (2)**

- Entre Lidl (le distributeur), le GPPMF (les producteurs), Westvees (abattoir), Tradelio et De Keyser (les transformateurs) = 100% viandes de porc de Lidl dans les Hauts-de-France

## **Pour la filière bovine : (3)**

- Entre Lidl, l'Association de production animale de l'Est (Apal) et Elivia (abattoir, transformateur) = contrat de 200 éleveurs à fournir 35 génisses par semaine



# Initiative « les éleveurs vous disent MERCI! » (Intermarché)

- De février 2018 à février 2020, lancement de 8 produits différents (laitiers, viande, miel...)
- Contractualisation qui s'étend :
  - 200 éleveurs de porcs
  - 700 de bœufs qui ont des partenariats avec 250 supermarchés
  - + 400 éleveurs laitiers
  - 550 viticulteurs
- Etendu à la viande : Mise sur le marché d'un steak haché 12% MG Charolais (80 agriculteurs partenaires de la SVA Jean Rozé tous adhérents aux associations d'éleveurs ELVEA)
- Entre Intermarché et la laiterie Saint-Père d'Agromousquetaires (44), avec 180 éleveurs
  - Contractualisation sur 5 ans
- Initiative prolongée pour la filière œuf en 2019 : Calcul du prix basé sur l'indice ITAVI et la prime « MERCI! » et le reste aux producteurs (donc pas basé sur les coûts de production)





# Contractualisation chez Mc Donald's

- En 2019, 30 ans de contractualisation chez McDonald's, avec sur les 39 000 agriculteurs et éleveurs partenaires, 3200 sous contrat de contractualisation
- Blé Bimbo : 50% de la farine contractualisée, valeur de + 21€/tonne (2)
- Lait bio français contractualisé avec biolait
- Tomates entre Mcdo, Crudi-Florette Food Service, Océane et Rougeline (1)

# Initiative "En Direct des Eleveurs"

- L'éleveur est acteur de chaque maillon de la chaîne
- 24 agri-entrepreneurs / éleveurs associés à la laiterie De Nous à Vous
- 8 millions de litres de lait par an
- Mise en place d'un **Label Agri-Ethique**



# Partenariat entre Système U / Schreiber et éleveur



- Contractualisation pour 5 ans entre les éleveurs et Schreiber, et de 9 ans entre Système U et Schreiber (entreprise laitière)
- 60 millions de litres et 90 producteurs (en 2019)
- Totalité des yaourts et desserts lactés de la marque distributeur U (hors bio)
- Les éleveurs seront rémunérés au prix FranceAgriMer (FAM) toutes catégories

# Contractualisation entreprise Bel (lait)

- Entre Bel et l'APBO (association des producteurs de lait Bel ouest)
- Prix minimum garanti 371€/ 1000L de lait avec prime sans OGM (15 euros) et accès au pâturage (6 euros)
- Accord sur 400 millions de litres de lait, venant de 800 exploitations : **intégralité des approvisionnements de Bel en France**





- **Clés de succès de la contractualisation :**

- ✓ Communication et implication du consommateur de la démarche
- ✓ Prise en compte des coûts de production et des indicateurs
- ✓ Formation et négociation à partir des Organisations de Producteurs ou Associations d'Organisation de Producteurs
- ✓ Appel au médiateur des relations commerciales agricoles si nécessaire



- **Freins au développement de la contractualisation :**

- × Certains produits agricoles se prêtent mieux que d'autres à la contractualisation
- × Selon les filières, des acteurs plus ou moins prêts
- × La contractualisation ferme l'accès au marché export sur les quantités négociées

# Bibliographie

- <https://agriculture.gouv.fr/le-mediateur-des-relations-commerciales-agricoles> (Diapo 7)
- <https://www.ecg-conseils.fr/loi-alimentation-ce-qui-change-en-matiere-de-relations-commerciales/> (Diapo 7)
- <https://www.franceagrimer.fr/content/download/61145/document/RapportOfPM2019-integral.pdf> (1) (diapo 10)
- <https://www.interbev.fr/wp-content/uploads/2019/09/04-interbev-guide-contractualisation-a4-ovins-valide.pdf> → filière ovine interbev (diapo 13)
- <https://www.interbev.fr/accord-interpro/les-guides-filieres/> → filière bovine (diapo 13)
- <https://www.interfel.com/wp-content/uploads/2019/03/guide-relations-contractuelles-2019-digital.pdf> → filières fruits et légumes frais (diapo 13)
- [https://www.interfel.com/guide\\_bio/PDF.pdf](https://www.interfel.com/guide_bio/PDF.pdf) --> légumes et fruits bio (diapo 13)
- [https://www.fnab.org/images/files/actions/filieres/Guide\\_bonnes\\_pratiques\\_contractuelles\\_CNIEL\\_Mars\\_2011.pdf](https://www.fnab.org/images/files/actions/filieres/Guide_bonnes_pratiques_contractuelles_CNIEL_Mars_2011.pdf) → filière laitière (diapo 13)
- <http://www.unilet.fr/indicateurs/Guide-des-bonnes-pratiques-contractuelles-2019.pdf> → fruits et légumes à destination industrielle (transformation ou conserve) (diapo 13)
- <https://www.interbev.fr/wp-content/uploads/2019/12/guide-de-contractualisation-section-caprine-112019.pdf> → filière chevreaux (diapo 13)
- [https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/market-measures/agri-food-supply-chain/producer-and-interbranch-organisations\\_fr](https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/market-measures/agri-food-supply-chain/producer-and-interbranch-organisations_fr) (diapo 14)
- [https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/market-measures/agri-food-supply-chain/producer-and-interbranch-organisations\\_fr](https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/market-measures/agri-food-supply-chain/producer-and-interbranch-organisations_fr) (diapo 15)

# Bibliographie

- <http://www.senat.fr/rap/r19-089/r19-08910.html> (diapo 19)
- <https://www.web-agri.fr/prix-du-lait/article/163889/france-op-lait-constate-une-difficile-mise-en-uvre-de-la-loi-egalim> (1) (diapo 22)
- <https://www.terre-net.fr/ulf/data/DelphineJ/courrierFNSEA-Jarelationscommerciales.PDF> (1) (diapo 23)
- <https://www.interbev.fr/wp-content/uploads/2019/05/07-interbev-guide-contractualisation-bovins-a4.pdf> (2) (diapo 23)
- <http://www.renaudier.com/essentiel/Juin%202019-LEssentiel%20loi%20EGALIM%20et%20ordonnances%20dapplication.pdf> (diapo 24 )
- <https://juridiconline.com/actualites-juridiques/societes/88-concurrence/27088-grande-distribution-premieres-sanctions-depuis-la-loi-egalim.html> (1) (diapo 27)
- \*<https://www.lsa-conso.fr/le-controle-de-la-loi-egalim-parmi-les-priorites-2019-de-la-dgccrf,314521> (2) (diapo 27)
- <http://www.senat.fr/rap/r19-089/r19-0894.html#:~:text=Dans%20son%20plan%20de%20fili%C3%A8re,%C3%A0%20r%C3%A9diger%20des%20contrats%20adapt%C3%A9s.&text=Les%20interprofessions%20peuvent%2C%20%C2%AB%20le%20cas,termes%20de%20l'article%20L>. (Diapo 30 et 31)
- [https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/512\\_synthese\\_colloque\\_restaurant\\_collective\\_courte\\_cle8eee5f\\_cle069e3d.pdf](https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/512_synthese_colloque_restaurant_collective_courte_cle8eee5f_cle069e3d.pdf) (diapo 32)

# Bibliographie

- [https://www.interbevoccitanie.fr/\\_medias/OCCI/documents/contractualisation\\_vblr.pdf](https://www.interbevoccitanie.fr/_medias/OCCI/documents/contractualisation_vblr.pdf) (diapo 34)
- [http://gasconne.com/gm\\_i/images/gasc\\_mag/116/CP\\_contractualisation.pdf](http://gasconne.com/gm_i/images/gasc_mag/116/CP_contractualisation.pdf) (diapo 34)
- [http://www.nievre.gouv.fr/IMG/pdf/2\\_2\\_interbev\\_ajentzer\\_080120.pdf](http://www.nievre.gouv.fr/IMG/pdf/2_2_interbev_ajentzer_080120.pdf) (diapo 34)
- <https://www.lsa-conso.fr/contrats-tripartites-une-bonne-idee-au-potentiel-limite,313061>  
<https://www.reussir.fr/lait/le-contrat-laitier-linitiative-de-leleveur> (diapo 35)
- <https://www.reussir.fr/lait/le-contrat-laitier-linitiative-de-leleveur> (diapo 36)
- <http://www.journees-recherche-porcine.com/texte/2017/ecosocio/ES3.pdf> (diapo 36)
- <https://www.reussir.fr/porc/lidl-confirme-ses-contrats-tripartites-mis-en-place-avec-les-eleveurs-de-porcs-et-les-industriels> (diapo 36)
- <https://www.lsa-conso.fr/contrats-tripartites-une-bonne-idee-au-potentiel-limite,313061> (diapo 36)
- <https://agriculture.gouv.fr/indices-filiere-porcine> --> évolution du prix du porc (diapo 36)
- <https://www.lafranceagricole.fr/actualites/elevage/negociations-commerciales-les-producteurs-dufs-en-colere-contre-les-distributeurs-1,0,431266918.html> → article sur la hausse des prix (diapo 37)
- <http://www.oise-agricole.fr/actualites/la-loi-egalim-un-an-apres:H05C006Z.html> (diapo 37)
- <http://www.senat.fr/rap/r19-089/r19-0894.html#:~:text=Dans%20son%20plan%20de%20fili%C3%A8re,%C3%A0%20r%C3%A9diger%20des%20contrats%20adapt%C3%A9s.&text=Les%20interprofessions%20peuvent%2C%20%C2%AB%20le%20cas,termes%20de%20l'article%20L>. (diapo 38)
- <https://www.agri71.fr/articles/10/02/2018/Contrats-un-succes-et-des-utilisations-tres-variables-selon-les-filières-14684/> (diapo 38)
- <http://www.oise-agricole.fr/actualites/la-loi-egalim-un-an-apres:H05C006Z.html>  
<https://www.agri71.fr/articles/10/02/2018/Contrats-un-succes-et-des-utilisations-tres-variables-selon-les-filières-14684/> (diapo 39)
- <https://www.terrena.fr/terrena-systeme-u-signent-partenariat-inedit-2/> (diapo 41)

# Bibliographie

- [https://www.lavolontepaysanne.fr/fr/detail-article/lidl-lance-une-operation-pour-soutenir-le-service-de\\_IDVP35986.php](https://www.lavolontepaysanne.fr/fr/detail-article/lidl-lance-une-operation-pour-soutenir-le-service-de_IDVP35986.php) (diapo 42)
- <https://www.lsa-conso.fr/lidl-annonce-des-accords-sur-le-lait-avec-sodiaal-et-lactalis,372353> (1) (diapo 42)
- <https://terres-et-territoires.com/cest-tout-frais/lidl-a-la-rencontre-des-eleveurs-de-porcs> (2) (diapo 42)
- <https://www.grands-troupeaux-mag.fr/lidl-signe-plusieurs-contrats-en-viande-bovine/> (3) (diapo 42)
- <https://www.reussir.fr/lait/bon-bilan-pour-la-gamme-les-eleveurs-vous-disent-merci> (diapo 43)
- [https://www.mousquetaires.com/wp-content/uploads/2019/03/20190312\\_Communique\\_de-presse\\_Les-oeufs\\_Les\\_Eleveurs\\_vous\\_disent\\_MERCI.pdf](https://www.mousquetaires.com/wp-content/uploads/2019/03/20190312_Communique_de-presse_Les-oeufs_Les_Eleveurs_vous_disent_MERCI.pdf) (diapo 43)
- <https://www.arboriculture-fruitiere.com/articles/vie-de-filiere/les-tomates-rougeline-contractualisees-par-mcdo-jusquen-2018> (1) (diapo 44)
- <https://www.francebleu.fr/infos/agriculture-peche/en-direct-des-eleveurs-six-producteurs-laitiers-claquent-la-porte-1570809064> (diapo 45)
- <https://www.reussir.fr/lait/un-partenariat-constructif-entre-systeme-uschreiber-et-les-eleveurs> (diapo 46)
- <https://www.lactalis.fr/wp-content/uploads/2021/01/CP-Groupe-Lactalis-Bilan-Amont-Laitier-2020-Perspectives-21.pdf> (diapo 47)